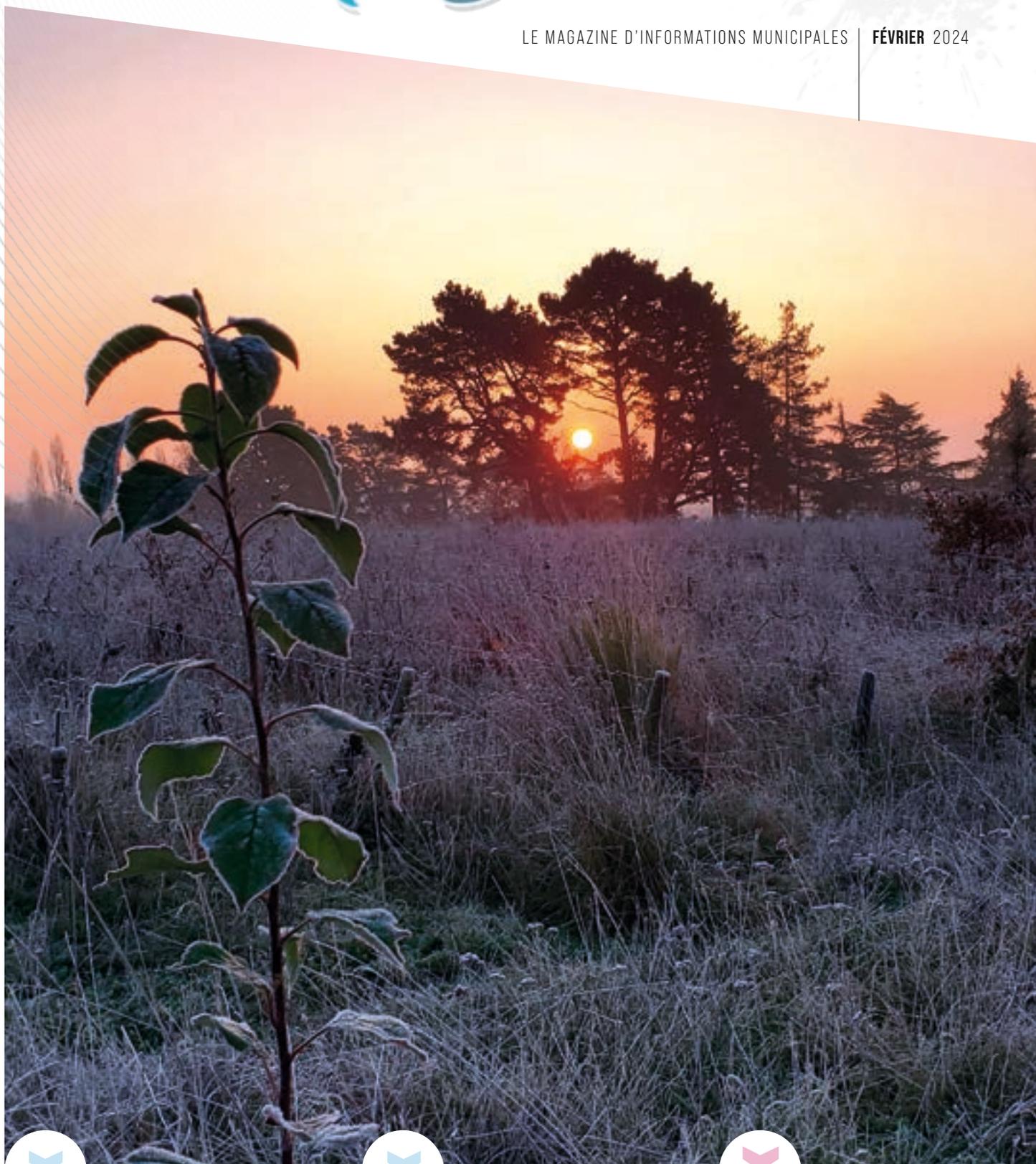


La Gazette



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES | FÉVRIER 2024



p.5 *Information municipale*
Autocollant pour gazette



p.7 *Information municipale*
Salubrité, l'affaire de tous



p.9 *Animation de la ville*
**Retour sur la cérémonie
des vœux**

Édito



Palletaises, Palletais,

Pendant le mois de janvier consacré aux vœux, nos services administratifs ne chôment pas afin d'élaborer les résultats de l'année précédente et les projections

budgétaires de fonctionnement et d'investissements de l'année suivante qui seront présentés au conseil municipal du 12 mars 2024.

L'approche du résultat de fonctionnement 2023 détermine une amélioration sensible de ce dernier qui a permis de couvrir, avec les excédents précédents, les investissements réalisés dans l'année. Malgré un contexte difficile, l'examen régulier de nos recettes et de nos dépenses nous a permis d'effectuer les arbitrages nécessaires. L'année 2024 sera néanmoins plus délicate car les augmentations liées au point d'indice pour tout le personnel, la revalorisation du SMIC et le renforcement des services techniques augmenteront nos frais de personnel de manière importante. Compte tenu du ralentissement net des transactions immobilières, nos recettes de droits de mutation seront revues à la baisse.

Nos recettes foncières supplémentaires liées à la livraison progressive des logements du nouveau lotissement ne couvriront pas ces augmentations de dépenses ou ces baisses de recettes. Il nous faudra comme chaque année être prudent et vigilant pour garder une autonomie suffisante capable de couvrir nos projets d'investissements qui seront principalement orientés sur les mises aux normes énergétiques et l'adjonction de locaux supplémentaires de l'école Astrolabe et sur l'agrandissement de la périscolaire. Le recours à un emprunt d'équilibre sera sans doute nécessaire pour couvrir ces projets significatifs mais nécessaires. Nous suivons toujours de près notre capacité de désendettement tout en ayant une capacité à investir pour l'avenir.

Gilbert HOUSSAIS

Adjoint aux finances

Mariage

20/01/2024 Claude MITTELSTAEDT et Adriana NIETO ORTEGA

Décès

26/10/2023 Monique BEAUQUIN

20/12/2023 Constant CRATERE

20/01/2024 Georgette CHENEAU

Déclarations de travaux

27/12	23 la Noé	Abri de jardin
27/12	46 la Mare	Modification de façade
04/01	16 rue des Caillères	Modification de façade
09/01	Chemin des vignes madame	Division en vue de construire
10/01	84 le Pé de Sèvre	Transformation d'un grenier en pièce de vie
13/01	25 la Noé	Construction d'un garage
15/01	24 rue de la Vallée	Extension d'une maison d'habitation
16/01	Les Bois	Division en vue de construire
16/01	6ter rue A. de la Galissonnière	Edification d'une clôture
17/01	139 la Jannière	Modification toiture

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi : 8 h 30 - 12 h 30
Mardi : 8 h 30 - 12 h 30
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00

Jeudi : 8 h 30 - 12 h 30
Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00
Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

» Compte-rendu sommaire

Séance du 19 décembre 2023



Conseillers : en exercice : 23 - présents : 14 (pour les délibérations 1 à 12), 13 (pour les délibérations 13 à 18) - votants : 22 (pour les délibérations 1 à 12), 20 (pour les délibérations 13 à 18).
Sauf indication contraire, toutes les délibérations présentées ci-dessous ont été prises à l'unanimité.
Extrait du compte rendu du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2023

Le conseil municipal approuve (20 voix pour, 2 abstentions) le procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2023.

Anticipation des crédits d'investissement 2024

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant le vote du budget dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget 2023. Ces crédits ouverts par anticipation seront repris lors du vote du budget 2024.

Référentiel budgétaire et comptable M57 : règlement budgétaire et financier

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement budgétaire et financier de la commune, qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Elaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la CCSL : débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Le conseil municipal prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal de la CCSL. La teneur des débats sera retranscrite dans le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023.

Convention de mise à disposition d'un local bibliothèque entre la commune du pallet et la CCSL

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention de mise à disposition du local bibliothèque à la CCSL. Elle propose notamment d'harmoniser, pour les communes membres du réseau intercommunal de lecture publique, les prestations refacturées pour les charges liées au bâtiment (16 € le m²) et à l'entretien (forfait de 20 € l'heure).

Commerces : avis relatif aux autorisations d'ouvertures dominicales 2024

Le conseil municipal émet (20 voix pour, 2 abstentions) un avis favorable pour autoriser l'ouverture des commerces de détail de façon ponctuelle les dimanches au titre de l'année 2024 telle que proposée par la CCSL à savoir les 14 janvier 2024, 31 mars 2024, 7 juillet 2024, 1^{er} septembre 2024, 8 septembre 2024, 15 septembre 2024, le 1^{er} décembre 2024, le 8 décembre 2024, le 15 décembre 2024, le 22 décembre, le 29 décembre 2024.

Etat d'avancement des projets : groupe scolaire, périscolaire et mairie

Le conseil municipal approuve (17 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions) la poursuite des trois projets structurants

pour la commune à savoir :

- L'extension et la rénovation énergétique du groupe scolaire,
- L'extension du périscolaire (en remplacement des modulaires provisoires),
- L'extension et la restructuration de la mairie.

Les consultations seront prochainement publiées pour le choix des maîtres d'œuvre associés à ces projets.

Marche d'extension du CTM : correctif au montant du lot 7

Le conseil municipal approuve (20 voix pour, 2 voix contre) la rectification suite à une erreur matérielle concernant le montant du lot n°7 du marché attribué à l'entreprise Ouest Revêtement (Augereau Carrelage) qui s'élève donc à 15 401,16 € (et non 14 401,16 € HT).

Tarifs 2024

Le conseil municipal approuve les tarifs communaux pour 2024 présentés ci-dessous :

CIMETIÈRE		
Tarifs concessions (emplacement de terrain)	15 ans	30 ans
Concession pour caveau ou cave-urne (individuel)	177 €	336 €
Concession au columbarium (case)	326 €	652 €
Tarifs participation à l'installation/réhabilitation d'un caveau ou une cave-urne		
Participation installation d'un caveau neuf	1 305 €	
Participation réhabilitation caveau ou cave-urne d'occasion (nouveau)	57 €	
Participation installation d'une cave-urne	252 €	
Plaque pour stèle au jardin du souvenir	34 €	
Vacation funéraire		
Vacation funéraire (tarif réglementé, doit être compris entre 20 et 25 €)	25 €	

DROIT DE STATIONNEMENT	
Droit de place sur marché municipal pour abonnés (tarif au mètre linéaire / jour payable par trimestre)	1,00 €
Stationnement occasionnel sur et hors marché municipal (tarif au mètre linéaire / jour)	1,50 €
Forfait énergie (électricité et/ou eau) (par jour - Tarif pour tout utilisateur de la borne énergie située sur la place du marché à l'arrière de l'église (commerçant ambulant tout jour de la semaine))	0,50 €

ANIMAUX ET DIVAGATION	
Frais de capture (forfait)	72 €

MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL (TARIF HORAIRE)	
Agent communal	40 €

CENTRE HÉLOÏSE		
Tarif à la demi-journée pour les particuliers et les associations :	ÉTÉ	HIVER
Commune	64 €	90 €
Hors commune	96 €	135 €
Caution salle	225 €	

Adhésion au groupement de commandes relatif au marché d'achat de fournitures administratives

Le conseil municipal adhère (20 voix pour, 2 abstentions) au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives comme suit :

Dénomination des lots	Montant minimum annuel de commande en € HT	Montant maximum annuel de commande en € HT
Lot n° 1 : Fournitures de bureau	Pas d'adhésion au lot 1	
Lot n° 2 : Petit équipement de bureau	Pas d'adhésion au lot 2	
Lot n° 3 : Papier	500 €	3000 €

Il approuve la convention constitutive du groupement de commandes dans laquelle la CCSL assure la fonction de coordonnateur du groupement. Gilbert Houssais est désigné représentant titulaire à la commission d'appel d'offres et Xavier Rineau, représentant suppléant.

Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du conseil municipal du 27 mars 2021, M. le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes :

2023-15 : AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour la restructuration du groupe scolaire-périscolaire et mairie - phase choix maîtrise d'œuvre.

Signature d'une modification du contrat avec la société AMOFI concernant une mission de programmation pour la restructuration du groupe scolaire, périscolaire et la mairie pour y ajouter les prestations suivantes :

Prestation complémentaire pour un 3 ^{ème} programme	2 000 € HT
AMO choix maîtrise d'œuvre pour 3 équipes (rénovation école, extension périscolaire et extension mairie) comprenant : la rédaction des pièces de chaque consultation, l'analyse et son rapport des candidatures et des offres et la participation à l'audition des candidats.	14 160 € HT

2023-16- Accord de participation financière pour la rénovation de réseaux d'éclairage public avec TE44.

Signature d'un accord de participation financière avec le TE 44 concernant la réalisation de travaux de rénovation de réseaux d'éclairage public :

Lieu	Coût estimé des travaux HT	Participation financière estimée à verser à TE 44
RD 149 - Place de l'Eglise (tronçon n°3)	11 472,78 €	6 883,67 €

2023-17- Fongibilité M57 - virement de crédit dépenses de fonctionnement - budget 2023.

Réalisation d'un virement de crédit dans le cadre de la fongibilité M57 en raison du besoin de modifier le chapitre 014 « atténuations de produits » du budget 2023 afin d'ajuster les crédits nécessaires à la comptabilisation du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties applicable aux jeunes agriculteurs. Le virement de crédit est le suivant :

DEPENSE FONCTIONNEMENT	DEPENSE FONCTIONNEMENT
Chapitre 011 - compte 6068	Chapitre 014 - compte 731111
- 200 €	+ 200 €

2023-18- Convention de capture, transport, mise en fourrière des animaux errants sur la commune

Signature d'une convention avec la SARL Sous Mon Aile Capture sise à Port Saint-Père (44710), 8 rue de Saint-Mars pour la capture, le transport, la mise en fourrière des animaux errants sur la commune. Le montant de la prestation est facturé 72 €. La convention est signée à compter du 1er janvier 2024, elle est reconductible chaque année tacitement.

Cœur de bourg - phase 1 : évolution du projet

Le conseil municipal acte (15 voix pour, 5 voix contre) que le projet initial situé face à la mairie et composé d'un commerce de proximité et de logements est abandonné et de fait, la délibération n°D-20220412-05 du 12 avril 2022 est abrogée. Il précise que le projet d'aménagement du site doit être revisité afin de proposer un programme exclusivement dédié au logement.

Devenir du moulin du Pé de Vignard : convention d'accompagnement de l'ANCT

Le conseil municipal approuve la convention d'accompagnement entre l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et la commune permettant de bénéficier d'un appui en ingénierie financé à 100 % par l'ANCT, cette étude aidera les élus à se positionner sur le devenir et à identifier les nouveaux usages du Moulin du Pé de Vignard.

Echange de terrains - rue des Templiers

Le conseil municipal autorise l'échange à réaliser entre le propriétaire des parcelles situées au n°17 La Bouillère, rue des Templiers et la commune permettant à celle-ci de céder une bande de terrain en alignement de la route d'une contenance de 9 m² et de se voir céder en échange une parcelle d'une superficie de 7 m² sur laquelle sont posées des installations d'utilité publique. Il précise que les frais concernant cet échange seront à la charge de la commune.

Mise en place des astreintes aux services techniques

Le conseil municipal approuve la mise en place des astreintes aux services techniques chaque week-end du vendredi, 16h30 au lundi suivant, 8h30 et jours fériés. Ils interviennent en cas d'événement climatique sur le territoire communal (en cas de neige, gel - salage des routes ; mise en sécurité de la voirie en cas de débordement de la Sèvre, etc.) ou de dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements ou sur l'ensemble du territoire.

Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le conseil municipal instaure la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics éligibles et détermine les montants forfaitaires entre 150 € et 400 € en fonction des tranches de niveaux de rémunération prévues dans le décret du 31 octobre 2023.

CCSL : rapport d'activités 2022

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2022 de la CCSL (Communauté de Communes Sèvre et Loire). Disponible sur <https://interco.cc-sevreloire.fr/>.

Informations et questions diverses

Questions de la minorité « Agir Avec Vous Au Pallet » (Mme Majoral, M. Métaireau et M. Desbordes) :

1^{ère} question :

Vous motivez notamment l'agrandissement du CTM par l'installation des 3 associations actuellement « logées » dans l'ancienne poste et dans la salle Héloïse. Avez-vous consulté toutes les associations (de la commune) pour savoir si elles avaient besoin d'une salle de réunion ou pour entreposer des affaires ? Si oui, qu'est-il ressorti comme conclusions de cette consultation ?

M. le Maire : Non, nous n'avons pas consulté toutes les associations de la commune. Mais, il faut bien se rendre compte que l'espace commun qui sera créé sera une salle municipale et pourra être utilisée par d'autres : associations, agents, élus.

2^{ème} question :

Le terrain de football est bordé de deux aubettes sur la touche permettant de mettre à l'abri les remplaçants. Ces aubettes en tôle commencent à rouiller. Leurs fixations au sol sont défectueuses. Quelle solution est envisagée pour remédier à ce problème ?

M. le Maire : Nous avons rencontré le président et vice-président du foot qui nous ont sollicités pour que l'on puisse racheter des aubettes, sur le budget 2024. Nous ne sommes pas contre, cela a été pris en compte. Il y avait une autre problématique. Ils souhaitent se faire sponsoriser en mettant de la publicité dessus. Nous ne sommes pas contre mais il faudra un visuel et qu'on donne l'autorisation.

3^{ème} question :

Deux policiers municipaux ont été recrutés pour plusieurs communes de la CCSL (Le Landreau, Mouzillon, La Chapelle-Heulin, La Remaudière et La Regrippière). Pourquoi notre commune n'a-t-elle pas adhéré à ce projet ?

M. le Maire : Au départ, nous étions intégrés au process. On travaillait avec ces communes. En parallèle, on a relancé le poste de l'ASVP qui existait. Lorsque que le travail de recrutement des policiers a été plus abouti, il y avait une contrepartie : mettre à disposition d'un local, achat de deux véhicules, des demandes sous forme de tickets et une répartition financière et en termes de temps, qui ne correspondait pas à nos besoins. Ce n'était pas la meilleure solution pour notre commune.

Précision du groupe AAVAP : Ce conseil étant le dernier de l'année et puisque nous sommes dans la période des souhaits pour la nouvelle année, nous formulons le vœu d'avoir de plus en plus de réunions « pré -conseil » afin d'appréhender au mieux les éléments afférents aux délibérations.

Questions de la minorité « Le Pallet Avec Vous Le Pallet vert demain » (M. et Mme Caboche) :

1^{ère} question :

Pourquoi existe-t-il une différence entre ce qui se dit aux conseils municipaux et ce qui est retranscrit sur La Gazette et le PV, particulièrement le mois dernier concernant la réponse à l'une de nos questions, où vous paraissez maîtriser le sujet alors que l'information de relance de l'enfouissement des réseaux par TE44 vous a été délivrée par nous ?

M. le Maire : Avec TE 44, il y a effectivement des travaux d'enfouissement réalisés, qui sont subventionnés de façon légère. Aujourd'hui, pour les travaux réalisés à Villeneuve, ce n'était pas la commune mais le

département qui réalisait la voirie. Pour la rue des Vignes, c'est à la charge de la commune et le coût d'enfouissement des réseaux est élevé.

2^{ème} question :

Qu'en est-il sur le résultat des travaux de drainage des terrains de foot, sachant qu'ils sont toujours dans un état insatisfaisant et potentiellement dangereux ?

Xavier Rineau : Il n'est pas prévu de travaux de drainage. Des travaux de décomptage et d'épandage de sable ont été réalisés en octobre. Pour être allé sur le terrain hier matin, avec l'entreprise, le terrain est dans un état satisfaisant. Les pratiquants ne s'en plaignent pas tant que ça, si ce n'est selon les conditions météo.

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes-rendus en mairie et sur le site de la mairie : www.lepallet.fr.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **mardi 6 février 2024** à 19h30 à la salle polyvalente de loisirs.

» Distribution gazette

L'autocollant est disponible

Comme annoncé dans la précédente édition, la distribution de la gazette évolue. Vous trouverez avec cet article, l'autocollant apposé sur votre boîte aux lettres, pour indiquer aux distributeurs votre volonté de recevoir le bulletin municipal version papier et qui prendra donc **effet pour la distribution de la gazette d'avril**.



A défaut, sans cet autocollant, vous ne recevrez plus la gazette dans votre boîte aux lettres.

Pour les personnes désirant passer à la version numérique, la gazette est disponible en ligne sur le site internet. Pour ceux qui le souhaitent, elle peut être envoyée directement par mail, quelques jours avant la mise en ligne, pour être sûr de ne pas la manquer. Pour cela, envoyez-nous juste votre adresse mail à communication@mairie-lepallet.fr.

Et bien sûr, des autocollants seront toujours disponibles à l'accueil de la mairie, ainsi que des exemplaires papier.

» Soirée des vœux 2024

Discours du maire lors des vœux à la population

Depuis maintenant deux ans, c'est avec grand plaisir que nous renouons avec cette cérémonie un peu particulière que sont les vœux de notre commune. Elle fait partie de la tradition républicaine. Ce moment de convivialité nous permet de célébrer la nouvelle année avec l'esprit tourné vers l'avenir.

Je souhaite féliciter en cela, nos divers acteurs économiques et sociaux qui nous assurent le bien vivre et le bien être dans notre belle commune du Pallet.

Je pense :

Aux commerçants, artisans, responsables de PME, viticulteurs et agriculteurs, créateurs d'emploi qui participez à l'expansion de notre commune et à sa renommée.

A l'ensemble du corps médical et paramédical qui prenez soin de notre santé durant toute cette crise.

A nos dirigeants et bénévoles des associations sportives et culturelles qui offrez de multiples activités extra scolaires aux enfants et adultes. Vous participez activement à cette cohésion sociale dont nous avons tant besoin.

A vous, les gendarmes, sapeurs-pompiers et responsables de la protection civile qui tout au long de l'année intervenez avec rapidité et efficacité sur notre territoire pour notre sécurité.

A vous, les enseignants et ATSEM qui prenez en charge avec compétence et dévouement l'instruction et l'éducation de nos enfants.

A vous, les animateurs périscolaires et responsables de la restauration scolaire qui assurez leur bien-être avec bienveillance.

A vous, les employés techniques, travailleurs de l'ombre que l'on rencontre ça et là, affairés à réparer, nettoyer, tondre, planter, décorer, nous vous devons une commune propre et accueillante.

A vous, les employés et responsables administratifs qui nous aidez quotidiennement dans nos tâches et accueillez nos habitants avec patience, compétence et courtoisie.

Après quelques années d'incertitude dans un contexte national et international des plus incertains, 2023 s'est révélée être pour notre commune une année studieuse et de transition afin de préparer sereinement les mois à venir.

Lorsque je parlais de prévoir sereinement les mois à venir, c'était avant tout faire preuve d'optimisme dans tous les domaines et voir dans chaque problème une opportunité.

Les nombreuses contraintes étatiques nous ont amené à revoir notre feuille de route. Je ne vous parlerais pas ici de la loi « Climat et résilience », votée le 22 août 2021, mais des conséquences qui en découlent pour nos communes. Si nous voulons permettre à nos jeunes de rester sur la commune nous allons devoir être inventifs et faire en sorte de maîtriser le prix du foncier. Cela passe par une nouvelle approche urbaine ou cadre de vie et densification devront trouver leur place, un vrai défi pour les années à venir. Nos projets pour 2024

Après cette année de réflexions, 2024 devrait permettre, d'une part, la concrétisation de certains projets avec, entre autres, l'extension du centre technique municipal, la réalisation d'un nouvel accueil jeunes proche du city parc, en passant par la végétalisation partielle de la cours de l'école Astrolabe. D'autre part, la poursuite et finalisation des études pour l'extension de la périscolaire et de l'école publique avec l'objectif d'accueillir dans les meilleures conditions possibles nos jeunes, tout en intégrant la nécessité de réaliser des économies énergétiques.

Et qui dit projet dit finances.

J'avais comme chaque année écrit au Père Noël avec une liste de doléances concernant les dotations. Il semble que nous devons, cette année encore, faire preuve de réalisme dans nos dépenses. Notre capacité à investir dépend très largement des



subventions qui pourront être accordées pour nos projets. En cela, j'ai pleine confiance au travail réalisé par notre directrice et ses services. Nos finances sont saines mais ne pourront supporter des contraintes de fonctionnement élevées ou des investissements imposés de façon péremptoire. Ce qui est malheureusement bien souvent le cas. Nous ferons de notre mieux mais malheureusement nous n'avons que peu de leviers pour équilibrer notre budget. Pour autant nous ferons preuve de retenue quand il faudra parler de budget et de fiscalité.

Concernant la communauté de commune,

L'ensemble de vos élus travaille de façon assidue dans chaque commission où ils siègent. Que ce soit la compétence enfance/jeunesse avec la parentalité, l'aménagement du territoire, la promotion du tourisme, la valorisation des déchets, et j'en passe. Mais certaines de ces compétences sont encore plus au cœur de nos préoccupations.

Je pense à l'urbanisme avec la concrétisation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) puis la réalisation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable PADD. Ce plan tiendra compte de la réglementation issue de la loi « Climat et résilience » avec toutes les obligations qui en découlent. L'application du principe de « Zéro artificialisation nette » prévu par cette loi devrait nous contraindre de manière importante. Elle suscite encore beaucoup d'interrogations qui je l'espère seront très rapidement levées.

Au développement économique et aux mobilités : nous avons acté le principe d'une liaison douce entre Vallet et le Pallet ce qui nous amène à un dossier toujours d'actualité : celui de la gare située au Pallet, seule porte ferroviaire du territoire. Nous avons bon espoir de trouver une solution pérenne pour ce lieu emblématique de l'intercommunalité.

Je voudrais finir en remerciant très chaleureusement tous nos conjoints, et mon épouse, en particulier, pour sa grande patience. Je tiens à remercier également l'ensemble des élus municipaux pour leur engagement et leur investissement.

En conclusion, je veux adresser à chacun d'entre vous, à vos familles et à vos proches, une très belle et très heureuse année 2024. Une année pleine de projets et d'ambitions. Une année où nous saurons rester unis pour surmonter les difficultés et les épreuves qu'elles soient conjoncturelles ou sociétales.

» Environnement et civisme

La salubrité, l'affaire de tous !

Depuis plusieurs semaines, les services de la commune et les administrés constatent d'importants manquements en matière de gestion des déchets.

Des containers sont laissés sur le domaine public et principalement des sacs jaunes sont sortis sans respecter les jours de collecte sur les points de regroupement. Ces



faits portent atteinte à l'hygiène des rues et nuisent à notre cadre de vie commun : notre commune.

C'est pourquoi, chaque utilisateur doit faire preuve de civisme et veiller à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- la veille du jour de collecte et seulement le soir après 18h00 : je dépose mon container et mes sacs jaunes à l'endroit prévu à cet effet (une fois toutes les deux semaines pour les particuliers, se référer au calendrier de collecte de la CCSSL - semaine bleue).
- le jour de collecte avant 20h00 : je ramasse mon container.

Pour rappel :

- Lorsque le jour de collecte est un jour férié, le ramassage s'effectue systématiquement le lendemain, ainsi vous devez décaler d'une journée votre dépôt de container et de sacs jaunes.



- Seuls les sacs d'ordures ménagères mis dans les containers et les sacs jaunes correctement triés sont pris en charge lors de la collecte. Vous restez responsables et propriétaires de vos sacs poubelles déposés directement sur la voie publique ainsi que de vos sacs jaunes sur lesquels une vignette rouge a été apposée (erreur dans le tri sélectif) : vous devez impérativement les récupérer.

L'absence d'action de votre part est considérée comme un dépôt sauvage volontaire (le code pénal prévoit des amendes sur la base de la classification pénale des contraventions - code pénal, article 131-13). **Une amende de police d'un minimum de 150 € sera appliquée pour dépôt hors des points de collecte ou dépôt sur des points de collecte mais sans respect des consignes.**

Comptant sur l'engagement et la compréhension de tous pour garder notre commune propre.

» Expression plurielle

Mot de la majorité

Le Pallet dynamique et serein.

Sur l'expression libre de janvier 2024, un groupe de la minorité dit se faire épauler par le bureau de contrôle de la légalité de la préfecture. Doit-on en conclure qu'elle n'a aucune confiance dans les travaux réalisés par l'équipe actuelle et les services de la mairie ? Cela va à l'encontre des efforts d'apaisement constatés depuis quelques temps.

En concertation avec ces mêmes services de la préfecture, l'équipe actuelle se démène pour trouver des solutions à un problème indépendant de sa volonté : le risque de perte de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), en 2027 voire 2028. Cette perte liée à l'augmentation de la population valletaise au-delà de 10 000 habitants aura pour impact de supprimer définitivement une dotation d'environ 250 000 euros, soit la capacité actuelle d'investissement de notre commune.

Afin d'anticiper ce phénomène, il est important de réfléchir avec toutes les instances pour ne pas laisser une situation délicate aux futurs élus en 2026. Nous nous devons d'être transparents vis-à-vis des habitants de notre commune et vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Mots de la minorité

Le Pallet avec vous, le Pallet vert demain.

Et OUI c'est pagaias. On rame déjà, les temps scions durent et l'ex-pression, dans le vert, toujours difficile. Quoi que.

Gardons notre gazette papier ! C'est de l'information qui vient à nous tous, facilement et mensuellement. Alors avec un grand OUI sur nos boîtes aux lettres, et celles de nos voisins, conservons-la et retrouvons-la à tout moment. Comme précisé le mois dernier dans cette fameuse gazette de la vie municipale, prenons quelques secondes tout de suite pour coller cette gommette, chouette gazette, sur nos boîtes aux lettres. C'est vertueux, bien moins de co2, que le numérique prétentieux.

Merci pour elle. Et pour rappel, la raison pour laquelle elle fut créée : la diffusion des informations des conseils municipaux...

Celine et Serge pour
Le Pallet avec vous, le Pallet vert demain.
Tél. : 06 25 28 28 72

Agir Avec Vous Au Pallet.

Alors que 2024 est déjà bien lancée, la dynamique constructive obtenue par notre investissement prend toute son ampleur

La qualité de nos échanges avec la majorité nous permet dorénavant de donner la pleine mesure de notre engagement et de faire entendre nos propositions.

Nous sommes au travail pour défendre notre vision du Pallet pour les décennies à venir, cette vision, vous la connaissez : anticiper vos besoins et développer notre localité avec bon sens et audace.

Concrètement, nous avons déjà élaboré un projet alternatif à la proposition d'aménagement du cœur de bourg. Peu l'ont su car nous n'avons pas eu la possibilité de l'exposer en conseil municipal. N'étant pas en accord avec la majorité sur le devenir du bâtiment de la mairie nous travaillons actuellement à une proposition plus pérenne et durable.

Totalement immergés dans la vie de notre commune, tous nos échanges entre nous, avec vous sont source d'idées et de réflexion.

Cette année, ce mois-ci, nous avons un jour de plus pour oser nous investir. Insistez pour faire entendre vos idées, adressez-vous à nous, relancez vos questions, Obtenez-vous comme nous l'avons fait pour vous faire entendre.

Jean-Louis, Cécile et Jérôme pour AAVAP
Tél. : 06 07 81 32 17
Mail. : agiravecvousaupallet@gmail.com
Facebook. : Agir Avec Vous Au Pallet

» Association culturelle Pierre Abélard

Assemblée générale le 10 février

Le samedi 10 février 2024, au Centre Héloïse, se déroulera l'assemblée générale de l'association Pierre Abélard. Vous y êtes toutes et tous conviés cordialement. C'est à partir de 10h00 que les membres du bureau vous accueilleront. Puis la présidente, Marie-Annick Hardy, ouvrira la séance par un discours de bienvenue et par son rapport moral suivi par celui de la trésorière, Martine Perrouin. La rencontre sera suivie d'un verre de l'amitié. Si vous aussi, vous souhaitez participer à cette assemblée générale et rejoindre l'association Pierre Abélard vouée au patrimoine, à la généalogie et à la culture, retenez cette date.

» Club des Jeux de Table

Places disponibles

Le Club des Jeux de Table recrute toute personne sujette à se rendre disponible chaque jeudi après-midi à l'espace multiculturel de la salle polyvalente, rue des Sports et l'invite à participer aux divers jeux de cartes ou tout autre jeu d'intérieur, dans la bonne humeur. N'hésitez pas à venir découvrir les activités du club et rencontrer ses adhérents notamment en assistant à la prochaine **assemblée générale de l'association prévue le jeudi 22 février 2024 à 14h00**, dans cette même salle.

+ d'infos

Mail : philippe.rigollet@laposte.net
Tél : 02 40 73 99 47

» U.N.C. Le Pallet-Mémoire

Assemblée générale le 24 février

L'U.N.C. (Union Nationale des anciens Combattants) organise son assemblée générale, le samedi 24 février 2024 au Centre Héloïse. À 10h30 : encaissement des cotisations et à 11h00 : début de l'A.G. Tous les adhérents sont invités à y participer ainsi que tous leurs amis et sympathisants. Afin de pérenniser le devoir de mémoire, un appel est lancé à tous ceux qui ont porté l'uniforme militaire, aux élus, aux pompiers... pour devenir Soldats de France et intégrer l'U.N.C. Le verre de l'amitié clôturera cette assemblée. Date à retenir : samedi 06 avril 2024 : concours de belote à la salle polyvalente de loisirs.

» Théâtre d'Animation Palletais

Ouverture du rideau, samedi 10 février



Dates des représentations : 10-11 / 16-17-18 / 23-24-25 février 2024, « un héritage à mériter », comédie de Freddy Babin.

Pour cette nouvelle saison, nous accueillons 3 nouvelles personnes qui ont voulu tenter l'expérience théâtrale dans notre troupe. Daisy, Florence et Quentin sont impatients et un peu stressés. Nous comptons sur vous pour les encourager dans cette nouvelle aventure. Plusieurs façons de réserver :

Sur le site : www.theatrepallet.fr : (pas de paiement en ligne) c'est tout simple, pas de création de compte. Il suffit d'aller sur le site :

- cliquer sur « réservation »,
- choisir sa séance et ses places,
- indiquer ses coordonnées,
- bien valider. Vous recevrez un mail de confirmation de commande (vérifier vos spams).

Par téléphone au 02 40 80 49 45 :

- lundi : de 17h30 à 19h30,
- mercredi : de 11h30 à 13h30,
- jeudi : de 17h30 à 19h30,
- 1 heure avant chaque représentation.

Sans réservation, c'est possible ! Appelez le 02 40 80 49 45, une heure avant la séance et nous vous renseignerons sur la disponibilité des places ou présentez-vous à la billetterie 30 minutes avant le début de la représentation choisie.

Tarifs : adulte : 7,00 €, enfant : (5 à 12 ans) 4,00 €.

Paiement le jour de la séance : chèque, carte bancaire ou espèces. Ouverture des portes 30 minutes avant le début.

Petit rappel de ce qui vous attend

« Raymonde, dame âgée, commence à penser à sa succession. Mais elle n'a pas de famille proche à qui elle peut léguer ses biens. Pour prendre « la bonne décision » avant de trépasser, elle décide de rencontrer Patrick son neveu et sa femme Camille, Mélissa, une petite nièce, la maire de la commune, le notaire ainsi que le curé, le père Jean-Baptiste. Aidée de Lucie sa voisine, Candice son employée et Tristan son ami de jeunesse, elle va élaborer un plan pour être sûre de son choix. Tous les coups sont permis. Alors, lequel d'entre eux sera l'heureux bénéficiaire de la fortune de Raymonde ? » Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existées ne serait que pure coïncidence.

» Dynamisme économique

Nouveau foodtruck le mardi soir

Le foodtruck « La p'tite diabolote » débarque au Pallet pour enflammer vos papilles ! Rendez-vous le mardi soir, à partir de 18h30, sur le parking de la place de l'Eglise. Nous aimons sublimer le burger avec nos produits frais et locaux (pain du boulanger, viande charolaise façon bouchère, sauces maison...). Venez découvrir la carte des 7 péchés capitaux et ses recettes originales ! Au plaisir de vous retrouver !

+ d'infos

Facebook : [lap.titediabolote&sesburgers](https://www.facebook.com/lap.titediabolote&sesburgers)
Instagram : [@laptitediabolote](https://www.instagram.com/laptitediabolote)
Web : www.la-petite-diabolote-et-ses-burgers.fr



» Retour sur...

Cérémonie des vœux

C'est devant une salle comble, que s'est tenue, le 13 janvier dernier, la cérémonie des vœux. Les festivités ont débuté par un court intermède de la Petite Chorale de l'association Pierre Abélard. Puis les jeunes membres du CME (Conseil Municipal des Enfants), ont présenté leurs vœux au maire et à l'assemblée. Après cet échange plein de fraîcheur, une rétrospective de l'année 2023 a permis aux habitants du Pallet de se replonger dans les moments marquants de l'année écoulée.

Puis, le maire a pris la parole pour partager sa vision ambitieuse pour l'année à venir. Devant un public attentif, il a dévoilé les grandes lignes de ses projets et objectifs pour 2024. Les spectateurs ont ainsi pu prendre connaissance des initiatives et des actions que la municipalité envisage de mettre en œuvre pour améliorer la vie de la communauté locale.

Au cours de son discours, le maire a souligné l'importance de l'implication citoyenne et a encouragé les habitants à participer activement aux initiatives communautaires en s'intégrant dans les diverses commissions actuellement en place. Il a particulièrement invité les jeunes, adolescents et adultes, à s'intégrer dans la commission (contact@mairie-lepallet.fr) pour exprimer leurs visions sur les projets à venir, tels que le nouvel espace jeune et l'espace multiculturel.



Cette cérémonie des vœux, marquée par l'énergie positive des jeunes du CME et la détermination du maire à œuvrer pour le bien-être de tous, a constitué un moment fort de rassemblement et d'optimisme pour l'année qui s'annonce. La soirée s'est conclue par un vin d'honneur, offrant à chacun l'occasion de s'exprimer librement en compagnie des différents élus présents.

» Biodiversité O' Pallet

Les bonnes pratiques du nourrissage des oiseaux

1. Période

- Ne nourrir les oiseaux que pendant la période d'hiver, entre la mi-novembre et la fin-mars.
- Ne jamais cesser le nourrissage par grand froid. A la fin de l'hiver, diminuer progressivement le nourrissage.
- Ne jamais nourrir les oiseaux pendant la période de reproduction au printemps et en été.

2. Les mangeoires

- Diversifier les types et multiplier les mangeoires pour satisfaire le plus grand nombre d'espèces et éviter trop de proximité et les conflits entre espèces et individus.
- Les silos à graines sont réservés aux mésanges, sittelles et autres oiseaux agiles. Ils conservent les



graines dans un parfait état de propreté.

Attention, certains silos ont un rebord important et permettent aux verdiers, pinsons et chardonnerets de se poser. Ces oiseaux squattent la mangeoire et empêchent les autres espèces d'y approcher.

- Les plateaux permettent à toutes les espèces d'accéder à la nourriture. Leur inconvénient est qu'ils nécessitent d'être nettoyés tous les jours car les oiseaux, mangeant sur place, crottent sur leur nourriture.

3. Nourriture

- Privilégier le tournesol, l'arachide et le maïs concassé, de préférence biologiques.
- Ne jamais donner de pain ni de nourriture salée.
- Par grand froid, vous pouvez ajouter des boules ou des pains de graisse, toujours végétale et sans huile de palme. Mais impérativement, vous devez arrêter cette nourriture début mars car elle pourrait avoir un impact néfaste sur la santé des oiseaux pendant la période de nidification à venir.
- Vous devez toujours mettre des abreuvoirs et des soucoupes avec de l'eau propre car les graines sont de la nourriture sèche et les oiseaux ont besoin de boire et de se baigner.

4. Sécurité

- Les mangeoires doivent être disposées à proximité de buissons ou d'arbres pour permettre aux oiseaux de s'y réfugier.
- Mettre les mangeoires hors de portée des prédateurs, notamment des chats, soit en haut d'un poteau (1,30m



min), soit suspendues à des branches d'arbre.

- Les mangeoires ne doivent pas être mises trop près des baies vitrées pour éviter les collisions en cas d'envol précipité. Si vous n'êtes pas derrière, baisser les volets roulants au moins en partie.

5. Hygiène

- Stockez les graines à l'abri de l'humidité. Les graines qui ne sont pas à l'abri d'un silo doivent être consommées le jour même.
- Les mangeoires doivent être parfaitement propres pour éviter les maladies. Elles doivent être régulièrement nettoyées et désinfectées.
- Si vous observez des oiseaux malades à proximité, cessez aussitôt le nourrissage, jetez les graines restantes et désinfectez toutes les mangeoires.

6. Quantité

- Toujours commencer par de petites quantités qui doivent être avalées dans la journée.
- Augmenter les quantités et le nombre de postes de nourrissage en fonction du nombre d'oiseaux.

+ d'infos

Web :

- ➔ <https://biodivopallet.fr>
- ➔ www.lpo.fr/media/read/9846/file/FM_NOURRISSAGE_novembre2023_WEB.pdf

» Ecole Saint-Joseph

La vie de l'école

Prix des Incorruptibles 2024

La classe de GS-CP participe cette année à l'élection du prix des Incorruptibles. Il s'agit de lire en classe six albums de littérature de jeunesse et en mai, chaque élève de la classe pourra voter pour l'histoire qu'il a préférée !

Le premier album découvert par les élèves s'intitule « Là-haut sur la montagne ». Ce dernier raconte la naissance d'une belle amitié entre grosse bête velue et petit homme poilu !



Visite du CAD (Complexe d'Accueil des Déchets) du Loroux-Bottreau

Jeudi 11 janvier, les CE2-CM1 se sont rendus au CAD du Loroux-Bottreau. La visite s'est déroulée en 2 temps :

- en extérieur pour découvrir comment les déchets sont réceptionnés, triés et valorisés,
 - à l'intérieur pour démonter par groupes un clavier d'ordinateur, découvrir ses composants et ce qui peut être recyclé. Quel plaisir d'utiliser pinces et tournevis ! Une matinée pour sensibiliser encore plus au recyclage !
- Encore un grand merci à Guillaume pour cette belle matinée !

Rituel matinal en PS/MS

Après le bonjour échangé et la gestion matérielle du cartable et du manteau, les enfants marquaient jusqu'à alors, leur arrivée en déposant leur étiquette prénom sur un tableau en bois.

Depuis la rentrée de janvier, un changement dans ce rituel est intervenu. C'est avec le TNI (Tableau Numérique Interactif) et des crayons électroniques que s'effectue ce rituel. En cliquant sur un cache, les enfants dévoilent leur photo en moyenne section et leur prénom en petite section.

Cet exercice autonome évoluera sur l'année avec des changements d'écritures et de places.



» Accueil périscolaire

Les carnets d'Izia et de José

Bonjour à tous,

Nous espérons que vous allez tous bien. Pendant les vacances au centre, nous avons profité de moments tels que nous les aimons en hiver : ouverture des cadeaux de Noël, découverte de nouveaux jeux, construction de cabanes, cuisine, film, chocolat chaud et sortie patinoire à Cholet ! Une vraie thématique « chill et cocooning ».

Puis nous avons repris le chemin de l'école et de la périscolaire : nous avons également été gâté par le père Noël ! De nouveaux jeux, une nouvelle cuisine, des puzzles, etc.

Durant ces mois à venir, les « anims » nous proposent des petits bricolages que nous pourrions ramener à la maison. On vous montrera cela le mois prochain !

- Les TAP aussi ont repris, avec des nouvelles activités : les GS vont tester leur adresse avec des jeux de balles et de ballons.
- Les CP/CE1 sont avec Mme Gérard pour la découverte de la réflexologie.
- Les CE2/CM1/CM2 découvrent les différentes notions de patrimoine avec Fleur, du musée du vignoble. Ils vont également

réaliser une collection qui sera exposée durant les vacances de février au musée.

Y'en a donc pour tous et pour tous les goûts. A très bientôt !



» Multi-accueil T'chou-T'chou

Préparation du carnaval de février

Le mardi 13 février prochain, un carnaval va être organisé au multi-accueil T'chou-T'chou. À l'occasion de mardi-gras, les enfants vont pouvoir se déguiser. Le fait de se déguiser participe à leur éveil et sollicite leur imaginaire. Pour compléter leur déguisement, les enfants fabriqueront des masques vénitiens ou des masques en forme de tête d'animaux.

Dans la journée, ils pourront participer à des activités manuelles, dans le but de décorer le multi-accueil sur le thème du carnaval. Les enfants pourront développer leur autonomie, leur confiance en eux et ça leur permettra également de se concentrer. Ils auront aussi la possibilité de bricoler des banderoles ou encore des guirlandes. L'équipe va leur diffuser des comptines, ils pourront



chanter et danser. Ensuite, ils cuisineront une pâte à crêpes.

Lorsqu'ils cuisineront, les enfants pourront goûter et toucher les ingrédients. Cela leur permettra de découvrir de nouvelles saveurs et de développer leur motricité fine. Pendant le temps de sieste, l'équipe en profitera pour préparer le goûter. À leur réveil, les enfants pourront

déguster les crêpes. Ils seront sans doute très fiers d'avoir participé à la préparation du goûter.

Article écrit par Maëlys Bretaudeau, dans le cadre de son stage de 1^{ère} année afin de devenir éducatrice de jeunes enfants.

» Ecole Astrolabe

La vie de l'école

Service civique

Nous accueillons depuis la reprise du 8 janvier, Emilie Pavie en tant que participante au service civique.

Emilie est une ancienne élève de l'école qui souhaite découvrir le milieu de l'enfance pour une réorientation professionnelle. Son rôle consistera à encadrer des petits groupes d'élèves dans les classes pour différents ateliers : jeux de société, arts visuels, informatique. Enfin, tous les matins durant les récréations des classes élémentaires, elle animera des ateliers de jeux de société pour les élèves volontaires. Nous souhaitons à Emilie une année riche de découvertes au sein de notre école !



Inscriptions pour la rentrée 2024

Les inscriptions pour la rentrée sont d'ores et déjà possibles. Après avoir obtenu le certificat d'inscription en mairie, vous pouvez prendre contact avec Sonia Gruand, directrice de l'école, par mail (ce.0440748z@ac-nantes.fr) ou par téléphone (02 40 80 47 93) de préférence le jeudi ou vendredi), pour finaliser l'admission. Vous pourrez échanger sur les différents projets de l'école et visiter les locaux.

Enfin les portes ouvertes de l'école auront lieu le samedi 17 février de 10h00 à 12h00.

Au plaisir de vous y rencontrer !



» APE Astrolabe

Bal masqué le 16 février

Pour commencer cette nouvelle année, nous attendons le vendredi 16 février à la salle polyvalente de loisirs, rue des Sports, à partir de 19h00 !



Les petits et grands pourront s'ambiancer au bal masqué sur le thème « autour du monde ». Pensez à réserver vos repas par le biais du QR code qui est présent sur les affiches. Il y aura une restauration sur place mais uniquement sur réservation. Dans une optique environnementale, nous vous demandons d'apporter vos couverts. A très vite sur la piste de danse et sans oublier vos costumes !

+ d'infos

Web : www.helloasso.com/associations/association-de-parents-d-eleves-de-l-ecole-astrolabe/boutiques/reservez-vos-repas-pour-le-bal-masque

» 03 FÉVRIER

Permanence des élus

De 10h00 à 12h00, en mairie.



» 06 FÉVRIER

Conseil municipal

19H30 à la salle polyvalente de loisirs.

Ouvert à tous.

» 10 FÉVRIER

Assemblée Générale association Pierre Abélard

10h00 au Centre Héloïse.

» 14 FÉVRIER

Gazette de mars

Date limite de réception des articles pour la gazette du mois de mars.

» 15 FÉVRIER

Ouverture du rideau au théâtre

Représentations jusqu'au 25 février. « Un héritage à mériter », comédie de Freddy Babin.



» 16 FÉVRIER

Bal masqué «Autour du Monde»

organisé par l'école Astrolabe.

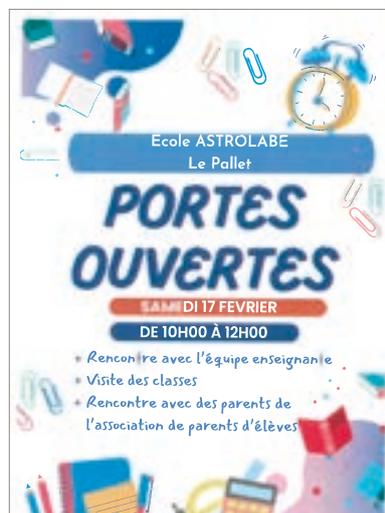
Salle polyvalente de loisirs, rue des Sports.



» 17 FÉVRIER

Portes ouvertes école Astrolabe

De 10h00 à 12h00, rue Prosper Mérimée.



Et tous
les samedis, retrouvez
le marché du Pallet
derrière l'église.
8 h 30-13 h 00



» 22 FÉVRIER

Assemblée Générale club des Jeux de Table

14h00 à l'espace multiculturel, salle polyvalente de loisirs, rue des Sports. Découverte des activités et rencontre avec les adhérents.



» 24 FÉVRIER

Assemblée Générale de l'U.N.C

10h30 : encaissement des cotisations et à 11h00 : début de l'A.G. Verre de l'amitié.



« La Gazette » Mensuelle éditée par la mairie de Le Pallet
Administration : Mairie - 26 rue Saint-Vincent - 44 330 LE PALLET
Tél. : 02 40 80 40 24 - contact@mairie-lepallet.fr
Directeur de la publication : Joël BARAUD - Maire du Pallet
Direction de la rédaction : Christian PELLOUET

Rédacteur en chef : Raymond GEFROY
Service communication : Gladys CHAUMONT
Création et maquette : Agence ARKÉTYPE
Impression : Édité à 1650 exemplaires par La Contemporaine
Crédits photos : Mairie du Pallet / 123RF / CCSL / AdobeStock / Pixabay / Freepik



www.lepallet.fr